



Conseil d'établissement 2022-2023

CÉ 22/23 PV 01

PROCÈS-VERBAL de la première réunion du conseil d'établissement de l'école Jules-Émond – Amédée-Boutin tenue le mercredi 28 septembre 2022 à 19 h à la bibliothèque de l'école Jules-Émond.

Étaient présents :

Parents

David Gosselin
Alexandra Fortin (substitut)
Geneviève LeBel
Vincent Rochette-Bernier
(substitut)
Roxanne Joubert-Eusanio

Personnel de l'école

Marie Verrier, directrice
Dominique Giroux directrice adjointe
Nathalie Gauthier, enseignante titulaire 4^e année
Josiane Caron, technicienne responsable du service de garde
Catherine Levert, enseignante titulaire 2^e année
Karine Ross, orthophoniste
Nadine Vignolas, technicienne en éducation spécialisée

Était absente :

Parents

Kathleen Foster
(Démission)
Christine Seyer

Personnel de l'école

1

ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE, À LA VICE-PRÉSIDENTE ET AU SECRÉTARIAT

Suite au mot de bienvenue de la directrice de l'école et à la présentation des membres, ces derniers passent à l'élection de la présidente du conseil.

Candidature de Mme Geneviève LeBel proposée par monsieur David Gosselin et appuyée par Mme Roxanne Joubert-Eusanio. Comme il n'y a aucune autre candidature, madame LeBel accepte et est élue par acclamation présidente du conseil d'établissement 2022-2023.

Pour la vice-présidente, madame Geneviève LeBel propose monsieur David Gosselin. Cette proposition est appuyée par madame Karine Ross. Étant donné qu'il n'y a aucune autre candidature, monsieur Gosselin accepte et est élu par acclamation vice-président du conseil d'établissement 2022-2023.



Dans la semaine précédant le premier conseil d'établissement, madame Kathleen Foster a donné sa démission de membre parent siégeant au conseil d'établissement. Étant donné la démission de Mme Kathleen Foster, les deux membres parents substitués alterneront leur présence au conseil d'établissement.

Madame Marie Verrier se propose pour agir comme secrétaire des réunions du conseil. Les membres du conseil acceptent cette proposition. Cette proposition est appuyée par madame Alexandra Fortin et appuyée par madame Nadine Vignolas

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ #22/23 001

IL EST PROPOSÉ par madame Alexandra Fortin l'adoption de l'ordre du jour suivant avec ajouts aux points 13.1, 13.2 et 13.3

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022
3. Questions et interventions du public
4. Régie interne (LIP art. 67)
 - 4.1 Règles de régie interne
 - 4.2 Points récurrents à inscrire à l'ordre du jour
 - 4.3 Calendrier des réunions
5. Dénonciation de conflit d'intérêts (LIP art. 70)
6. Représentant de la communauté
7. Mot du représentant au comité de parents
8. Clientèle 2022-2023
9. Programmation des sorties éducatives (LIP art. 87) 2022-2023
10. Formation obligatoire des membres du Conseil d'établissement
11. Service de garde
 - 11.1 Activités parascolaires
 - 11.2 Nouvelle tarification
12. Vie de l'école
 - 12.1 Travaux école / cour d'école
 - 12.2 Modification de la facture pour les élèves d'Amédée-Boutin
 - 12.3 Programmation pour éducation à la sexualité
 - 12.4 Normes et modalités d'évaluation (note contestée)
 - 12.5 Activités de financement
 - 12.6 Parole aux enseignants
 - 12.7 Projet éducatif 2023-2027
13. Autres sujets à l'étude :
 - 13.1 Communication courriel école / parent
 - 13.2 Gestion des absences
 - 13.3 Accès à l'école pour les parents
14. Date de la prochaine réunion : 30 novembre 2022
15. Levée de l'assemblée

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022



CÉ #22/23 002

IL EST PROPOSÉ par madame Alexandra Fortin l'adoption du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022 tel qu'envoyé par courriel.

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Questions et interventions du public

Aucune intervention du public.

4. Régie interne (LIP art. 67)

4.1 Règles de régie interne

La directrice présente le document de règles de régie interne du conseil d'établissement tel qu'établies ultérieurement sans modification.

Points récurrents à inscrire à l'ordre du jour

4.2 *Il est proposé par madame Nathalie Gauthier que les points suivants soient placés de façon récurrente à l'ordre du jour des réunions du conseil d'établissement :*

- *Questions et interventions du public*
- *Mot du président et du représentant au comité de parents du centre de services scolaire*
- *Représentant de la communauté*
- *Service de garde*
- *Activités école*

3

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4.3 Calendrier des réunions

La directrice précise que le conseil d'établissement doit siéger au moins cinq (5) fois par année. Après discussion, il est convenu de tenir les réunions le mercredi.

CÉ #22/23 004

CONSIDÉRANT QUE l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique oblige le conseil d'établissement à fixer le jour, l'heure et le lieu des séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement doit tenir au moins cinq (5) séances par année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école du jour, de l'heure et du lieu de ses séances.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Vincent Rochette-Bernier





- que les prochaines séances du conseil d'établissement de l'école se tiennent les mercredis 30 novembre 2022, 1^{er} février 2023, 29 mars 2023, 17 mai 2023 et 7 juin 2023 à 19 h à la bibliothèque de l'école Jules-Émond, 1065 avenue de la Montagne Est, Québec;
- qu'advenant le besoin d'une séance extraordinaire, elle puisse se tenir, dans la mesure du possible, également un mercredi;
- qu'aucune réunion régulière ne se tienne pendant les mois de juillet et d'août.

Cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

5. Dénonciation de conflit d'intérêts

La directrice rappelle l'obligation légale de tous les membres de dénoncer toute situation qui pourrait les placer en conflit d'intérêts potentiel ou réel par rapport à un ou des sujets traités par le conseil. Si tel était le cas, cette dénonciation devrait se faire par l'intermédiaire du document déposé.

6. Représentant(s) de la communauté

La directrice rappelle que la LIP permet aux membres du conseil de se nommer deux représentants de la communauté (art. 42 5^e alinéa). Elle les invite donc à faire, s'il y a lieu, les approches nécessaires auprès de personnes qui pourraient avoir un intérêt à participer aux travaux et aux discussions du conseil.

7. Mot du représentant au comité de parents

Madame Roxanne Joubert-Eusano mentionne que la première rencontre du comité se tiendra le 4 octobre prochain.

8. Clientèle de l'école au 30 septembre 2022

La directrice donne la clientèle prévisionnelle déclarée au 30 septembre 2022 :

Cycle	Année	Nombre d'élèves (avec pondération)	Nombre de groupes
Préscolaire	4 ans (max. 17)	28 (28)	2
	5 ans (max. 19)	108 (109)	6
1 ^{er} cycle	1 ^{re} année (max. 22)	107 (110)	5
	2 ^e année (max. 24)	128 (129)	6
2 ^e cycle	1 ^{re} année (max. 26)	110 (131)	5
	2 ^e année (max. 26)	95 (102)	4
EHDAA	Classes fermées	31	3
Total :		607 (641)	31
		21-09-28	29
		20-09-30	29





9. Programmation des sorties éducatives (LIP art. 87) 2022 - 2023

La directrice adjointe présente les activités éducatives planifiées par les titulaires pour la présente année scolaire.

Pour l'ensemble des activités, un rappel sera fait aux parents une semaine ou deux avant la tenue de celles-ci.

CONSIDÉRANT que les activités éducatives respectent les subventions allouées par le ministère;

CONSIDÉRANT que lorsque les sorties demandant une contribution des parents celles-ci seront approuvées par au moins 80 % des parents concernés et qu'une alternative gratuite sera offerte.

CONSIDÉRANT que les parents du conseil d'établissement seront consultés si une sortie payante est proposée;

CONSIDÉRANT que plusieurs facteurs font que le choix définitif des sorties éducatives n'est pas facile à déterminer (retour des soumissions pour les autobus, contraintes excessives pour les autobus soit les heures d'arrivée et départ et les coûts importants)

5

CÉ #22/23 005

Il est proposé par madame Alexandra Fortin que la planification des activités et sorties éducatives soit approuvée telle que présentée et que les sorties qui ne demandent pas de frais aux parents soient approuvées même si elles n'ont pas encore été présentées aux parents. Les parents du conseil d'établissement seront toutefois informés des sorties tenues.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement administre les fonds à destination spéciale;

CONSIDÉRANT que le fonds à destination spéciale a comme mandat de financer des activités école;

CONSIDÉRANT que les activités école sont financées par la mesure ministérielle école inspirante;

CONSIDÉRANT que les titulaires de 4^e années ont besoin d'un montant supplémentaire pour tenir la pièce de théâtre cette année, notamment pour l'achat de matériel pour fabriquer les décors et les costumes;



CÉ #22/23 006

Il est proposé par monsieur David Gosselin, et résolu qu'un montant de (607 élèves X 2,00 \$) 1 214,00 \$ soit retiré du fonds à destination spéciale de l'école Jules-Emond – Amédée-Boutin pour financer une partie de la pièce de théâtre 2022-2023 présentée à tous les élèves de l'école au printemps.

Cette proposition est adoptée À L'UNANIMITÉ.

10. Formation obligatoire

La directrice mentionne qu'avec le projet de loi 40 sur la gouvernance scolaire, le législateur a introduit l'obligation pour tous les membres qui en sont à leur premier mandat de suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre de l'Éducation. La directrice a fait parvenir le lien à tous les membres et demandent à tous de confirmer lorsque tous les modules de formation auront été suivis. Il en va de la responsabilité de chaque membre de s'assurer de ses obligations légales.

11. Service de garde

11.1 Activités parascolaires

Madame Dominique Giroux présente la liste des activités parascolaires qui seront offertes pour la session d'automne.

Madame Josiane Caron parle des groupes interservices de garde. Elle veut initier l'improvisation, le soccer et le hockey. Ils pratiqueront leur activité au service de garde et participeront à des tournois extérieurs lors de certaines journées pédagogiques.

6

11.2 Nouvelle tarification

Madame Caron profite également de l'occasion pour mentionner que le nombre d'élèves inscrits au service de garde ressemble à celui de l'année dernière. Elle mentionne aussi qu'il nous manque toujours 3 éducateurs à cette date pour répondre au besoin des élèves. Nous avons 530 élèves inscrits au total. Nous avons 4 groupes dont il manquait des éducatrices, grâce au recrutement, nous avons réussi à combler 1 des postes.

Elle nous informe aussi du changement de tarification imposée par le ministère et des changements apportés concernant les statuts de fréquentation. (Voir les règles de régie interne du service de garde pour les détails). Cette année nous avons 382 inscriptions régulières et 148 sporadiques. Les changements de tarifs sporadiques midi qui sont passés à 3,75\$ plutôt que 6,50\$ vont probablement





causer un bon trou financier. Un calcul sera fait à titre informatif. Le tarif régulier passe à 8,95\$ par jour.

Nous informons le conseil d'établissement que les tarifs pour les transports en autobus ont énormément augmenté, donc les sorties lors de journées pédagogiques seront plus dispendieuses que prévues. Les frais de garde seront de 14,60\$ pour les enfants inscrits et les frais d'activité seront ajoutés au choix du parent.

La problématique au niveau du service HOP HOP est soulevée. Il n'est pas fonctionnel pour le moment, bouchon à la porte et parents qui attendent. Madame Caron explique le pourquoi de la situation et promet de mettre des mesures en place pour le bon fonctionnement. On se donne un peu de temps pour constater des changements.

12. Activités école

12.1. Travaux école / cour d'école

La direction explique aux membres que l'été dernier, nous avons eu des travaux de réfection que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Ces travaux se sont déroulés dans les délais. De nouveaux travaux sont à prévoir à l'été prochain.

12.2 Modification de la facture pour les élèves d'Amédée-Boutin

La direction explique aux parents qu'il y a eu une modification à la facture scolaire des élèves de 4^e année (modification de la répartition des sommes) et de la classe DAPP langage 3 (oubli d'un manuel scolaire à facturer) et soumet cette modification à l'approbation des membres du CÉ. Comme les factures respectent les balises établies par le conseil d'établissement, que cette modification est dû à une erreur du secrétariat et à un oubli de l'enseignante en fin d'année scolaire 2021-2022, il est proposé par Mme Geneviève LeBel que les factures pour les élèves de 4^e année et de la classe DAPP langage 3 soient approuvées tel que présentées.

CÉ #22/23 007

12.3 Programmation pour éducation à la sexualité

La direction présente la programmation pour l'éducation à la sexualité.

12.4 Normes et modalités d'évaluation (note contestée)

La direction explique aux parents qu'une nouvelle politique est entrée en vigueur en ce qui a trait aux contestations de résultats scolaires. Les parents ont des obligations à respecter s'ils veulent faire une révision de note. Le





formulaire sera mis sur le site Web de l'école. Un mot sera également envoyé aux parents via l'info-parents afin de les informer de cette nouvelle politique.

12.5 Activités de financement

La direction explique aux parents que des activités de financement sont prévues cette année afin de ramasser des sous pour le Parc-école. Les 2 campagnes ont déjà été passées au CE l'an dernier. Nous aurons tout d'abord la campagne de recettes en pot à l'automne ainsi que la campagne du course-athon au printemps.

12.6 Parole aux membres du personnel

La direction donne la parole aux enseignants. Ceux-ci parlent des activités qui ont eu lieu à l'école depuis le début de l'année. Il est notamment question des activités pour contrer la violence et l'intimidation. La direction fera un suivi dans l'info-parents pour expliquer ce qu'est l'intimidation.

12.7 Projet éducatif 2023-2027

La direction explique aux parents que le projet éducatif sera à élaborer l'an prochain. Elle les informe qu'ils seront tenus informés et impliqués au fur et à mesure de son élaboration.

13. Autres sujets à l'étude :

13.1 Communication courriel école / parent

Les parents du conseil d'établissement informent la direction que de nombreux courriels sont envoyés aux parents. Il y a notamment une problématique puisque les parents reçoivent en double les communications (de l'école et du centre de services). La direction répond aux parents qu'elle prend bien acte de leur commentaire et qu'elle fera un suivi pour éviter les trop nombreux courriels. Elle verra également avec les services informatiques la raison qui explique l'envoi en double de certains courriels.

13.2 Gestion des absences

Les parents demandent s'il était possible de justifier une seule fois l'absence via le système pour l'école et le service de garde. Malheureusement, le système ne permet pas de faire un suivi avec le service de garde. Par contre, des solutions sont apportées pour faciliter le processus.

13.3 Accès à l'école pour les parents

Les parents demandent à la direction quelles pourraient être les solutions afin de faciliter le départ des enfants le soir au service de garde. Il est notamment question de laisser entrer les parents pour venir chercher leur enfant au SDG. La responsable du service de garde fait un état des raisons qui expliquent les délais dans le départ des enfants le soir. Madame Josiane Caron explique également aux parents que des solutions seront explorées pour faciliter le départ des enfants le soir. Il est également discuté avec les parents du souci de sécurité à l'égard de la grande vitesse de circulation dans le stationnement de l'école. La direction informe les parents qu'un mot sera transmis dans l'info-parents afin de respecter



le sens de circulation et d'assurer une circulation sécuritaire des voitures dans le stationnement.

14. Date de la prochaine réunion :

La directrice rappelle que la prochaine réunion prévue au calendrier se tiendra le mercredi 30 novembre prochain à 19 h

15. Levée de la réunion

CÉ #22/23 008

*IL EST PROPOSÉ par madame Alexandra Fortin la levée de la réunion à 21 h 13.
Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

Marie Verrier
Directrice et secrétaire de réunion

Geneviève LeBel
Présidente du conseil d'établissement 2022-2023

